



25 JUILLET 2005

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 25 juillet 2005 à 16 heures 15 à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

DONALD DEMERS
JEAN-MARC MALTAIS

PAUL M. ROLLAND

Messieurs les conseillers **PATRICK CHARBONNEAU**, **RÉAL BRUNELLE** et **SERGE DION** sont absents de leur siège,

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 25 JUILLET 2005 À 16 HEURES ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2005-07-374

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2005

25 JUILLET 2005

2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

6. **RÈGLEMENTS**

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 *TRÉSORERIE*

7.2 *TRAVAUX PUBLICS*

7.3 *URBANISME*

7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*

7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*

7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*

2005-07-375 7.7.1 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE QUATRE MILLIONS CENT UN MILLE DOLLARS (4 101 000 \$) À LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES (RÈGLEMENTS NUMÉROS 586-87, 626-89, 637-89, 639-89, 650-90, 653-90, 689-91, 777-95, 885-2004 ET 887-224)

2005-07-376 7.7.2 RÉOLUTION DE CONCORDANCE SUITE À UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE QUATRE MILLIONS CENT UN MILLE DOLLARS (4 101 000 \$) À LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES (RÈGLEMENTS NUMÉROS 586-87, 626-89, 637-89, 639-89, 650-90, 653-90, 689-91, 777-95, 885-2004 ET 887-224)

2005-07-377 7.7.3 RÉOLUTION COURTE ÉCHÉANCE SUITE À UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE QUATRE MILLIONS CENT UN MILLE DOLLARS (4 101 000 \$) À LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES (RÈGLEMENTS NUMÉROS 586-87, 626-89, 637-89, 639-89, 650-90, 653-90, 689-91, 777-95, 885-2004 ET 887-224)

7.7.4

25 JUILLET 2005

- 2005-07-378 SIGNATURE DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA RÉGIE
AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS-DE-L'EST ET
9155-6696 QUÉBEC INC.
8. **DIVERS**
9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**
10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2005-07-379 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2005-7-374

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2005**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du Conseil
municipal du 25 juillet 2005.

ADOPTÉ

2005-7-375

**ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT
DE QUATRE MILLIONS CENT UN MILLE DOLLARS (4 101 000 \$) À**

25 JUILLET 2005

**LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
(RÈGLEMENTS NUMÉROS 586-87, 626-89, 637-89, 639-89, 650-90, 653-90, 689-91, 777-95, 885-2004 ET 887-224)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dans la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlement numéros 586-87, 626-89, 637-89, 639-89, 650-90, 653-90, 689-91, 777-95, 885-2004 ET 887-2004)

ATTENDU QUE la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de **QUATRE MILLIONS CENT UN MILLE DOLLARS (4 101 000 \$)** datée du 16 août 2005 ;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX OFFERT	MONTANT	TAUX	ANNEE	COÛT RÉEL
Financière Banque nationale	98,61400	401 000 \$	2,70000%	2006	3,63029%
		417 000 \$	2,75000%	2007	
		434 000 \$	3,00000%	2008	
		451 000 \$	3,15000%	2009	
		2 398 000 \$	3,35000%	2010	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,70900	401 000 \$	2,70000%	2006	3,64068%
		417 000 \$	2,75000%	2007	
		434 000 \$	3,00000%	2008	
		451 000 \$	3,15000%	2009	
		2 398 000 \$	3,40000%	2010	
CIBC Marché mondiaux inc.	98,66000	401 000 \$	2,70000%	2006	3,66253%
		417 000 \$	2,80000%	2007	
		434 000 \$	3,00000%	2008	
		451 000 \$	3,20000%	2009	
		2 398 000 \$	3,40000%	2010	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc – R.B.C Dominion valeurs mobilières inc. – Scotia capitqaux inc.	98,63200	401 000 \$	2,80000%	2006	3,66317%
		417 000 \$	2,80000%	2007	
		434 000 \$	2,95000%	2008	
		451 000 \$	3,15000%	2009	
		2 398 000 \$	3,40000%	2010	

ATTENDU QUE l'offre ci-haut provenant de Financière Banque nationale s'est avérée la plus avantageuses ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'émission d'obligations au montant de **QUATRE MILLIONS CENT UN MILLE DOLLARS (4 101 000 \$)** de la Ville de Bromont soit adjugée à Financière Banque nationale.

25 JUILLET 2005

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE Madame Pauline Quinlan, mairesse, et Madame Diane Dufresne, trésorière, soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE la CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le Conseil autorise le CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de la Métropole et le CDS.

QUE la CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière, Madame Diane Dufresne, à signer le document requis pour le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises*.

ADOPTÉ

2005-7-376

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE SUITE À UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE QUATRE MILLIONS CENT UN MILLE DOLLARS (4 101 000 \$) À LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES (RÈGLEMENTS NUMÉROS 586-87, 626-89, 637-89, 639-89, 650-90, 653-90, 689-91, 777-95, 885-2004 ET 887-2114)

ATTENDU QUE la Ville de Bromont entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de **QUATRE MILLIONS CENT UN MILLE DOLLARS (4 101 000 \$)** en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

RÈGLEMENTS NUMÉROS	POUR UN MONTANT DE \$
586-87	26 300 \$
626-89	809 800 \$
637-89	485 900 \$
639-89	230 800 \$
650-90	46 600 \$
653-90	130 100 \$
689-91	6 700 \$
777-95	41 800 \$
885-2004	1 974 000 \$
887-2004	349 000 \$

25 JUILLET 2005

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels les obligations sont émises ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les règlement d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous et ce, en ce qui a trait au montant compris dans l'émission de **QUATRE MILLIONS CENT UN MILLE DOLLARS (4 101 000 \$)** :

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 16 août 2005 ;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de la Caisse de dépôt de valeurs (CDS) et soient déposées auprès de celle-ci.

QUE la CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transaction à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de la Métropole et la CDS ;

QUE, pour effectuer les paiements aux adhérents par transferts électronique de fonds, la CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

La Caisse populaire de Granby-Bromont
730, rue Shefford Bromont (Québec) J2L 1C1

QUE les intérêts soient payables semi annuellement le 16 février et le 16 août de chaque année ;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation. Toutefois, qu'elles puissent être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17) ;

QUE les obligations soient signées par la mairesse, Madame Pauline Quinlan et par la trésorière, Madame Diane Dufresne, tel que permis par la loi, la Ville ayant mandaté la CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et que les obligations entrent en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

ADOPTÉ

25 JUILLET 2005

2005-7-377

RÉSOLUTION COURTE ÉCHÉANCE SUITE À UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE QUATRE MILLIONS CENT UN MILLE DOLLARS (4 101 000 \$) À LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES (RÈGLEMENTS NUMÉROS 586-87, 626-89, 637-89, 639-89, 650-90, 653-90, 689-91, 777-95, 885-2004 ET 887-2004)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de **QUATRE MILLIONS CENT UN MILLE DOLLARS (4 101 000 \$)** en vertu des règlements la Ville de Bromont doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu numéros **586-87, 626-89, 637-89, 639-89, 650-90, 653-90, 689-91, 777-95, 885-2004 et 887-2004** , dans les règlements, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans à compter du 16 août 2005. En ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 (six) et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 885-2004 et 887-2004 chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance de l'emprunt.

ADOPTÉ

2005-7-378

SIGNATURE DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS-DE-L'EST ET 9155-6696 QUÉBEC INC.

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de bail emphytéotique entre la Régie aéroportuaire régionale de Cantons-de-l'Est et la compagnie 9155-6696 Québec Inc.

ATTENDU QUE les villes de Bromont, Cowansville et Granby sont membres de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est et doivent être des intervenants audit bail emphytéotique ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

25 JUILLET 2005

D'annuler la résolution numéro 2005-05-2005.

D'accepter, tel que rédigé, le bail emphytéotique entre la Régie aéroportuaire régionale de Cantons-de-l'Est et la compagnie 9155-6696 Québec Inc.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer ledit bail.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2005-7-379

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER